



La Chasse au trésor francophone de Prague 21 mars 2019

Règlement du concours

Article 1 : Présentation du concours

La Chasse au trésor francophone de Prague est organisée dans le cadre de la 20^{ème} édition des Journées de la Francophonie de République tchèque. Ce concours invite les étudiants à découvrir des lieux francophones de Prague. La chasse au trésor francophone de Prague est proposée par les organisateurs des Journées de la Francophonie en partenariat avec le ministère tchèque des Affaires étrangères, avec le soutien du Centre tchèque de Prague.

Article 2 : Conditions de participation

La candidature et la participation à ce concours est gratuite (à l'exception des frais inhérents à la recherche des lieux et à la résolution des énigmes : téléphone, transport, etc.) et ouverte à tout étudiant inscrit dans une université publique tchèque. Les responsables des structures organisatrices, participantes ou partenaires (citées dans l'article 1), leur personnel ou les membres de leurs familles ne peuvent pas participer à la Chasse au trésor francophone de Prague.

Article 3 : Calendrier

La Chasse au trésor francophone de Prague aura lieu le **jeudi 21 mars 2019, de 11h30 à 16h00.**

Le départ sera donné à 11h30 pour l'ensemble des équipes inscrites et enregistrées.

De 16h00 à 16h30, les organisateurs établissent le classement final et une animation alors sera proposée aux concurrents.

De 16h30 à 17h00, les organisateurs et partenaires procéderont à la remise des prix aux trois équipes gagnantes. Tous les concurrents seront ensuite invités à profiter d'une « fourchette » francophone.

Article 4 : Inscription

4.1. Composition des équipes

La chasse au trésor francophone se déroule par équipe de 3 personnes. Toute équipe désirant participer doit s'inscrire via le formulaire prévu à cet effet, en indiquant le nom de l'équipe, l'identité des 3 personnes la composant et en fournissant une carte d'étudiant en cours de validité pour chacun des membres. Dans chaque équipe, il sera nécessaire de compter au moins deux membres francophones, l'ensemble du concours se déroulant en langue française.

4.2. Nombre d'équipes

Toutes les équipes pourront s'inscrire à partir du **mercredi 20 février 2019 jusqu'au 15 mars 2019** en transmettant le formulaire et les copies des cartes d'étudiant à l'adresse konkurz.ifp@gmail.com avec l'objet suivant : *CATF 2019 – nom de l'université – nom de l'équipe*

En cas de forte demande de participation, les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une sélection selon la date d'inscription (premier arrivé, premier servi).

Article 5 : Déroulement du concours

5.1 Le jour du concours, sur le lieu de départ (České centrum Praha, Rytířská 539/31, 110 00 Staré Město),



les organisateurs remettent à chaque équipe une enveloppe cachetée contenant des énigmes à résoudre. Toutes les équipes reçoivent des énigmes identiques, la règle étant la suivante : 1 énigme = 1 lieu à deviner. Lorsque l'équipe découvre un lieu suite à la résolution d'une énigme, elle doit s'y rendre au complet par ses propres moyens. Sur chacun des lieux découverts, les équipes seront accueillies et des questions relatives au lieu leur seront posées et/ou une épreuve pourra être à réaliser sur place.

Si une équipe ne parvient pas à résoudre la première énigme distribuée, elle peut de nouveau se rendre sur le lieu de départ (České centrum Praha) et solliciter auprès des organisateurs une nouvelle énigme, plus simple à résoudre. Pour chacun des lieux, les équipes peuvent demander jusqu'à deux nouvelles énigmes consécutivement.

Le barème utilisé pour chacun des lieux à deviner sera le suivant :

- Découverte du lieu via la 1^{ère} énigme = 5 points
- Découverte du lieu via la 2^{ème} énigme = 3 points
- Découverte du lieu via la 3^{ème} énigme = 1 point

Les points seront reportés sur la feuille de route des équipes par les organisateurs et partenaires présents sur chacun des lieux. Des points complémentaires pourront être ajoutés si les équipes répondent correctement aux questions posées sur place et/ou réussissent l'épreuve sur place, en lien avec chacun des lieux visités.

Lorsque les équipes ont trouvé l'ensemble des lieux et répondu aux différentes questions et/ou réalisé les épreuves sur place, elles doivent de nouveau se rendre au České centrum Praha pour remettre la feuille de route aux organisateurs. L'heure à laquelle la feuille de route est transmise sera alors enregistrée pour le décompte final des points. Les équipes pourront déposer leur feuille de route, complète ou non, jusqu'à 16h00 délai de rigueur.

5.2. Les participants à la chasse au trésor ont le droit d'utiliser tous les moyens d'information à leur disposition pour résoudre les énigmes (téléphone, Internet, livres, dictionnaires, encyclopédies, personnes extérieures, etc.).

5.3. Les participants s'engagent à strictement respecter le règlement des lieux sur lesquels ils se rendent.

5.4. Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à utiliser, partager les photographies prises par chaque équipe, pendant la chasse au trésor.

5.5. Les participants s'engagent à faire preuve d'honnêteté et de fair-play pendant toute la durée de la Chasse au trésor francophone.

Article 6 : Responsabilité en cas de dommages

Les participants s'engagent, à l'occasion de leurs recherches, à respecter les propriétés et les droits des tiers publics et privés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par les participants sur un quelconque bien meublé ou immeuble. Ainsi, tout préjudice subi par un tiers engage uniquement la responsabilité des participants qui ne pourraient en aucun cas se retourner contre les organisateurs.



Article 7 : Responsabilité en cas d'accident

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

Les étudiants participant à la Chasse au trésor francophone de Prague s'engagent à toujours disposer d'une pièce d'identité pendant le jeu.

Article 8 : Droits à l'image

Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à les prendre en photographie et/ou en vidéo, à publier ces images et à utiliser leur prénom dans diverses publications.

Article 9 : Sélection des gagnants

Seront déclarées gagnantes les équipes ayant trouvé la solution de toutes les énigmes et ayant totalisé le plus de points et le meilleur chronométrage en fonction des barèmes définis par les organisateurs.

Au cas où 2 équipes arriveraient *ex-aequo*, une ou plusieurs question(s) ou épreuve(s) subsidiaire(s) seront proposées afin de les départager.

Article 10 : Prix

Les participants sont récompensés par équipe. Chaque membre de l'équipe reçoit un prix équivalent. L'équipe gagnante est la seule et unique propriétaire du prix, avec tous les droits et devoirs qui s'attachent à cette qualité.

- Premier prix : 3 billets d'avion aller-retour Prague – Paris avec Air France (sous conditions définies par les organisateurs).
- Deuxième prix : 2 nuitées + petit déjeuner au Mama Shelter Prague pour 3 personnes
- Troisième prix : lots de chocolats Lindt.

Article 11 : Force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper le jeu en cas de force majeure, sans que les concurrents engagés puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des arbitrages motivés qui pourront être effectués par les organisateurs. L'ensemble des données personnelles communiquées aux organisateurs dans le cadre de l'inscription à la Chasse au trésor francophone de Prague ne seront utilisées qu'à ces fins.